

COMMUNE DE HAMOIS

PERMIS UNIQUE : RECOURS

Le Collège informe la population qu'un recours a été introduit par **STORM 46 BVBA**, Borsbeeksebrug 22, 2600 Anvers, contre la décision du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué 04 novembre 2020, **refusant le permis unique** visant la **construction et l'exploitation d'un parc éolien de 3 éoliennes d'une puissance totale maximale de 10,8 MW sur le territoire communal d'Assesse**, sur un bien situé **Chaussée de Marche à 5330 ASSESSE**.

Toute personne intéressée peut consulter le recours à l'Administration communale, service urbanisme, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et, uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance au 083/61.52.34, le samedi matin de 10h à 12h au service population, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre Ier du Code de l'Environnement.

Hamois, le 08 janvier 2021.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

M. WILMOTTE



La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE